RÉGION NORMANDIE	**Code du dispositif : OS.1 - M.2 - D...**
	Objectif stratégique : POUR UNE ECONOMIE NORMANDE DYNAMIQUE, ATTRACTIVE ET INNOVANTE
	Mission : Accompagner les filières, projets et acteurs du développement économique y compris à l'international
	INTITULÉ DE L'AIDE : Booster IA – Soutien à l'émergence de preuves de concept IA
	Type d'aide : Subvention

CONTEXTE / INTRODUCTION *(constats préalables à la création du dispositif)*

La numérisation de l'économie et de la société entraine une production croissante de données dans les territoires. Parallèlement, l'évolution toujours rapide des technologies numériques, l'essor de l'intelligence artificielle avec ce qu'elle embarque de potentiel de transformations des activités, et l'accroissement continu des possibilités offertes par le calcul numérique sont des leviers stratégiques pour les acteurs : les enjeux sont ceux de la résilience, du pilotage des transitions et de l'attractivité territoriales, du dynamisme du développement économique local, du déploiement de services numériques innovants dans une logique de durabilité et d'intérêt général.

La Région agit pour faire de la transformation numérique de la Normandie une opportunité de développement équitable et durable de l'économie et des territoires. La Région soutient ainsi un numérique innovant et responsable au travers de l'ensemble de ses compétences par le déploiement de ressources numériques et le développement d'approches en réseau, d'outils et services numériques innovants en lien avec les acteurs du territoire. Elle agit en particulier par la mobilisation des nouvelles technologies numériques comme l'intelligence artificielle, pour, à travers la valorisation des données, soutenir un numérique au service de l'intérêt général, du développement des territoires et de leurs acteurs, plus inclusif et plus respectueux de l'environnement.

La Région porte ainsi l'ambition de fédérer un écosystème de la donnée, associant le plus grand nombre d'acteurs normands. Les objectifs sont les suivants :

- découvrir, comprendre et agir sur la donnée et sa valorisation par l'intelligence artificielle
- faire émerger, accompagner et expérimenter des projets en prenant appui sur la valorisation des données
- produire des services numériques nouveaux visant à répondre à des problématiques métiers auxquels les acteurs du territoire sont confrontés.

L'animation de cet écosystème public-privé s'appuie sur le DataLab Normandie, agrégateur de compétences normandes de la donnée et de l'intelligence artificielle, dont le rôle est la mise en réseau des experts normands de l'intelligence artificielle, l'acculturation des acteurs normands à ces thématiques, le développement des approches de diagnostics de la donnée pour initier des projets mobilisant l'intelligence artificielle, le renforcement de l'accompagnement de projets qui permettent le passage à l'échelle après les phases de preuve de concept.

Ce dispositif vise donc spécifiquement à aider les organisations publiques ou privées à expérimenter dans un univers de confiance les services numériques faisant appel aux technologies de l'intelligence artificielle, à développer de nouveaux cas d'usage et à renforcer ainsi les compétences dans ce domaine en Normandie.

OBJECTIFS

La Région souhaite faciliter le recours aux solutions numériques basées sur l'intelligence artificielle et plus particulièrement :

- Révéler l'innovation par la donnée et favoriser les expérimentations de nouveaux produits, process, services qui ont recours à l'intelligence artificielle permettant de prototyper et de valider la preuve de concept,
- Exploiter les potentiels de la donnée et des nouvelles technologies pour répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et de développement,
- Conforter la démarche d'intérêt général du DataLab Normandie en encourageant le partage d'expérience et les collaborations.

INDICATEURS DE SUIVI-ÉVALUATION

REALISATION *(minimum : 1)*	**RESULTAT** *(minimum : 1)*	**CONTEXTE** *(minimum : 1)*
Nombre de preuves de concept réalisées, dont les résultats ont permis d'évaluer l'efficacité de la solution proposée pour résoudre la problématique	Nombre d'actions contribuant aux communs de la donnée en Normandie	

BÉNÉFICIAIRES DE L'AIDE

Secteur(s) d'activités concerné(s) : tous

Type de bénéficiaires (ou porteurs de projet) :

- Les entreprises
- Les associations
- Les établissements publics ou privés
- Les collectivités locales

Les bénéficiaires doivent être implantés en Normandie et porter de manière collaborative ou partenariale un projet dont l'usage ou l'un des usages principaux utilise les apports de la technologie de l'intelligence artificielle et par conséquent valorise la donnée.

CARACTÉRISTIQUES DE L'AIDE ET CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Le projet pourra répondre à un domaine décrit dans la stratégie de spécialisation intelligente de la Normandie 2021-2027 :

- Préserver et transformer durablement les ressources agricoles, marines, sylvicoles et les systèmes de production
- Développer un mix énergétique vers zéro émission carbone
- Transformer les process pour une industrie performante, durable et digitale
- Développer de nouvelles solutions de mobilités bas-carbone efficientes et sécurisées
- Accélérer les synergies et l'innovation au service d'une médecine 5P humaine et animale
- Faire de la Normandie un territoire résilient par la maitrise des risques technologiques, naturels, sanitaires et sociaux

La preuve de concept devra être réalisée en six (6) mois.

Le projet s'inscrira dans le cadre fixé par le règlement régional des subventions.

Les travaux soutenus par ce dispositif doivent contribuer aux communs de la donnée en Normandie en cohérence avec l'animation portée par le DataLab Normandie et notamment ses objectifs d'intérêt général.

Il est attendu des porteurs de projets que leur proposition fasse état des éléments et actions qu'ils sont disposés à mettre à disposition de ces communs, qui peuvent être constitués de :

- Retours d'expérience sur les projets
- D'outils et de contenus sous toute forme que ce soit, permettant la sensibilisation du plus grand nombre et l'émergence de projets : contenus de sensibilisations, guides méthodologiques, référentiels d'actions, fiches techniques,
- Le cas échéant, la production de données ouvertes à intégrer aux outils mis à disposition à échelle régionale ou nationale.

Ainsi, les porteurs lauréats s'engagent à faire remonter au terme des 6 mois de preuve de concept, les indicateurs d'avancée du projet préalablement présentés dans la demande d'aide. Cette remontée d'indicateurs s'accompagnera d'un échange (présentiel ou distanciel). Des points de suivi pourront être organisés pour suivre le développement du projet *a priori* et *a posteriori* du versement du solde de l'opération.

Les porteurs bénéficiaires pourront également être sollicités pour participer à différentes actions s'inscrivant dans le plan d'action du DataLab Normandie (atelier REX, présentation de projet, interview…). Ils pourront bénéficier de l'avis et/ou des conseils à propos de la faisabilité du projet par les membres du Datalab Normandie.

Une fois la preuve de concept réalisée, le projet pourra le cas échéant bénéficier des aides complémentaires auprès de la Région et/ou de son agence de développement économique (AD Normandie) pour accélérer sa mise en œuvre, selon les dispositifs en vigueur régissant ces aides et dans la limite des crédits disponibles dans le budget de l'année en cours. Une mise en relation avec les services régionaux pourra être proposée.

Nature des opérations éligibles :

Les dépenses éligibles, investissement et fonctionnement, du projet, faisant intervenir au moins deux structures normandes, sont :

- Les frais de personnel pour une durée maximale de 6 mois : stagiaires, chercheurs, techniciens et autres personnels d'appui s'ils sont employés pour le projet et à l'exclusion du personnel permanent des établissements publics,
- L'acquisition de matériel informatique nécessaire à la réalisation du projet,
- L'amortissement des instruments et du matériel utilisés sur la durée du projet et non déjà financés par d'autres fonds publics,
- Les coûts de la recherche contractuelle, des connaissances et des brevets achetés ou pris sous licence auprès de sources extérieures à des conditions de pleine concurrence, ainsi que les coûts de services de conseil et des services équivalents utilisés exclusivement aux fins du projet,
- Les dépenses de prestations externes,
- Les consommables supportés directement du fait du projet.

Le dépôt des projets s'effectue au fil de l'eau.

Taux, seuil et plafond d'intervention de cette subvention :

Le projet correspond à la réalisation d'une preuve de concept (de l'audit de faisabilité à la preuve de concept) réalisée pendant 6 mois qui doit permettre de favoriser l'innovation par la donnée.

L'aide régionale prend la forme d'une subvention proportionnelle de 50% du projet plafonnée à 18 500€ HT dans la limite des crédits disponibles.

MODALITES D'INSTRUCTION ET D'ATTRIBUTION

La demande doit être formulée sur le portail des aides régionales de la Région Normandie : https://subventions.normandie.fr

Le formulaire de demande est accompagné des informations et/ou pièces suivantes :

- Une note descriptive du projet, de l'opération,
- Un plan de financement faisant apparaître l'ensemble des partenaires financiers et, le cas échéant, les pièces justificatives des autres financeurs (Etat, Département…),
- Un calendrier de réalisation du projet assorti, le cas échéant, d'un planning prévisionnel de sollicitation des versements de la subvention,
- Un RIB,
- Les engagements pris en matière de communication sur le financement régional.

L'instruction des dossiers est réalisée par la Région (examen des projets, conformité au regard des critères d'éligibilité, sélection…). La qualité du projet sera appréciée par les services instructeurs. Entre le dépôt de la demande de subvention et le passage en commission permanente, les services de la Région se réservent la possibilité de rencontrer les porteurs de projets pour bien cerner le projet.

Les critères d'appréciation de l'éligibilité du projet sont les suivants :

- La qualité globale de la proposition : éléments descriptifs et support de présentation (note /20)
- La faisabilité de la preuve de concept (note /30)
- L'intégration dans l'intérêt régional et général (note /20)
- La réponse aux enjeux de numérique responsable et durable (note /10)
- Les dispositions prises pour la sécurité informatique du projet (note /10)
- La prise en compte du besoin usager (note /10)

Toute note inférieure à 50/100 rend inéligible l'opération.

La décision d'attribution d'un financement est prise par la Commission permanente du Conseil Régional puis notifiée par le Président de Région.

Les modalités de versement de l'aide établies dans le respect du règlement régional des subventions, sont précisées par le courrier de notification ou au travers d'une convention entre la Région et le bénéficiaire.

Régimes d'aides d'Etat concernés (liste non exhaustive)

- Régime cadre exempté n° SA.58995 d'aides à la recherche, au développement et à l'innovation, pris sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 adopté par la Commission européenne le 17 juin 2014 et publié au JOUE le 26 juin 2014, tel que modifié par les Règlements (UE) 2017/1084 de la Commission du 14 juin 2017, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 20 juin 2017 et 2020/972 du 2 juillet 2020 ;
- Régime cadre exempté de notification N° SA.59107 relatifs aux aides en faveur de l'accès des PME au financement pour la période 2014-2023 ;
- Règlement (UE) N° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 24 décembre 2013 ;

MODALITÉS DE PAIEMENT

Une avance sur réalisation pourra être versée à hauteur de 30% des dépenses éligibles. En cas de manquement aux obligations décrites dans la convention, l'avance versée pourra faire l'objet d'une demande de restitution.

Le paiement de l'aide sera effectué conformément au règlement des subventions régionales en vigueur.

EN SAVOIR PLUS

Décisions fondatrices : Assemblée plénière du 24/06/2024

Contacts :

Direction / service : Direction de l'Aménagement Numérique
Chargé de projets : Baptiste MARIE- 02.31.15.25.77 – baptiste.marie@normandie.fr
Chargé de projets : Nawal BOUIN – 02.32.76.42.37 – nawal.bouin@normandie.fr